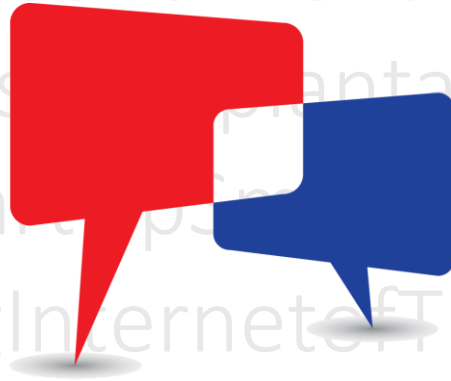


## CONCOURS DE START-UP



Convention d'affaires  
**CANADA-FRANCE**  
INVESTIR S'IMPLANTER ACQUÉRIR

6<sup>ÈME</sup> ÉDITION  
26 et 27 mars 2018

Événement organisé par :



En collaboration avec :



technopolys

## Contexte

La **Chambre de Commerce et d'Industrie Française au Canada** reçoit de nombreuses demandes de renseignements et d'accompagnement concernant des projets d'implantation de part et d'autre de l'Atlantique. Afin de répondre à ces demandes et forte de son important réseau au sein de la communauté d'affaires franco-canadienne, la Chambre organise depuis 2013 la Convention d'affaires Canada-France. Cet événement regroupe les spécialistes à même de conseiller et les entrepreneurs à même de témoigner.

**L'objectif** est d'informer et d'apporter des conseils pratiques aux entrepreneurs afin d'assurer la réussite de leur implantation en France ou au Canada.

**Le succès croissant** de cet événement démontre qu'il répond à un réel besoin de la part des entreprises, aussi bien françaises que canadiennes.

### L'édition 2017 en bref : un vif succès !

- Plus de **300** participants canadiens et français en 1 jour et demi
- **43** intervenants (**26** panélistes + **10** conférenciers+ **7** membres du jury pour le concours)
  - **5 conférenciers de marque :**
    - **Catherine Feuillet**, Consule générale de France à Montréal, Consulat de France à Montréal
    - **Thomas Derichebourg**, Président du groupe Derichebourg
    - **M. Pierre-Marc Johnson**, Négociateur en chef du gouvernement du Québec dans le projet d'AECG entre le Canada et l'Union Européenne
    - **Monique F. Leroux**, Présidente du Conseil d'Administration d'Investissement Québec
    - **Thierry Warin**, Professeur agrégé au département d'affaires internationales à HEC Montréal
- **6** ateliers + **4** conférences + **1** concours de Start-up
- **5** commanditaires + **5** partenaires + **2** partenaires de visibilité
  - **Commanditaires :** FIDAL Société d'Avocats, Desjardins Entreprises, Dunton Rainville Avocats, Aéroport de Montréal (ADM Montréal), PME MTL
  - **Partenaires :** Crealix, Réseau M, Specvision services audiovisuel

**Le thème retenu pour cette 6ème édition est le numérique et plus largement les TIC.** Thème d'actualité, le numérique s'invite partout et nous amène à repenser la société, nos interactions, la façon dont nous consommons et la manière dont nous produisons. À ce titre, l'intelligence artificielle, a été choisie comme thème pour l'ouverture de la Convention d'affaires.

La Convention d'affaires Canada-France se tiendra sur un jour et demi, et permettra au travers de conférences, d'ateliers techniques et d'opportunités de réseautage, de fournir aux participants toutes les clés pour maximiser la réussite de leur projet de développement ou d'implantation outre-Atlantique.

## CONVENTION D'AFFAIRES CANADA-FRANCE 2018

### -CONCOURS DE START UP-

**DEMONTREZ LE POTENTIEL DE VOTRE ENTREPRISE AUPRES D'UN JURY D'EXPERTS, MESUREZ-VOUS À D'AUTRES ENTREPRENEURS, RETENEZ L'AVIS DES INVESTISSEURS ET REMPORTEZ LE CONCOURS DE START-UP !**

#### Comment participer?

Pour participer, il vous suffit de déposer votre candidature en remplissant le formulaire ci-après.

**Important :** Vous avez jusqu'au **lundi 12 février 2018 à 17h00 (Heure de Montréal)** pour procéder à votre inscription au concours. Veuillez noter que la participation au concours est strictement limitée à une seule participation par entreprise.

#### Déroulement

##### Round 1 : Saison régulière (sélection)

Les entreprises sélectionnées devront nous adresser une présentation vidéo, n'excédant pas 60 secondes, résumant leurs produits et/ou services. Puis, elles seront mises en ligne sur la nouvelle application de la Chambre de Commerce et d'Industrie Française au Canada pour la Convention d'affaires et seront soumises au vote du public jusqu'au **lundi 12 mars 2018 à 17h00 heure de Montréal**. Les 5 entreprises ayant reçu le plus de votes, seront qualifiées pour les play-offs, qui auront lieu le **lundi 26 mars 2018**, durant la Convention d'affaires Canada-France à Montréal, Québec, Canada. Toutes les entreprises seront contactées le **mardi 13 mars 2018** pour connaître les résultats des votes et informer les entreprises qui seront finalistes.

Les entreprises finalistes seront reçues une semaine avant la grande finale, et coachées par un responsable d'ADFAB North America afin d'être préparées à pitcher.

##### Round 2 : Play-offs (finale)

Les 5 finalistes seront invités le **lundi 26 mars 2018 à 17h00** à un entretien composé d'un pitch de 5 minutes maximum (la présentation pourra être adossée à un support projeté de type présentation PowerPoint) et d'une séance de questions/réponses de 10-15 mn avec le jury. Le jury est composé de professionnels issus des milieux du financement et de l'accompagnement des entreprises innovantes ainsi que d'entrepreneurs.

Les critères principaux seront basés sur **le potentiel de croissance de votre produit ou service à l'international, le caractère novateur du produit ou service, la pertinence du lien entre le Canada et la France, la qualité de la présentation et l'originalité du contenu et de la forme.**

## CONVENTION D'AFFAIRES CANADA-FRANCE 2018 -DOSSIER DE CANDIDATURE ENTREPRENEUR CONCOURS DE START UP-

*Dossier à envoyer par courriel à [consulting@ccifcmtl.ca](mailto:consulting@ccifcmtl.ca) avant le 12 février 2018*

### I – Informations sur le candidat

---

Entreprise :

Nom :

Prénom :

Date de naissance (jj/MM/aaaa) :

Adresse :

Ville :

Code Postal :

Pays :

N° de téléphone :

Courriel :

Site internet de l'entreprise :

Comment avez-vous connu le concours de Start-up ?

### II – Description du projet

---

#### Résumé du projet

*Minimum 300 caractères, maximum 1000 caractères. Attention ce résumé est **non-confidentiel**, il pourra être utilisé par les organisateurs pour communiquer sur le projet dans le cadre du concours.*

### **III – Marché et offre actuelle**

---

### **IV – Offre proposée**

---

*Description du produit, service ou procédé, les applications visées, le caractère innovant par rapport à l'offre existante...*

### **V – Éléments de différenciation du projet**

---

*Avantages concurrentiels et si applicable, éléments de protection (barrières à l'entrée, propriété intellectuelle, liberté d'exploitation, éventuels risques de contrefaçon, aspects réglementaires)*

### **VI – Principales réalisations**

---

*Quantitatif : traction, nombre d'utilisateurs, taux d'utilisation, déclarations d'intentions...)*

*Qualitatif : réalisation d'un produit /obtention de prix ou distinction / brevet...*

### **VII – Étapes dans le projet**

---

*Idéation / Conception, réalisation MVP (minimum viable product) et du POC (proof of concept), commercialisation (avez-vous commencé à vendre), expansion..*

---

## VIII – Équipe

---

*Compétences et expériences du candidat et des membres de l'équipe, adéquation aux besoins du projet. En cas de candidature collective, le dossier devra désigner clairement un des participants comme candidat au concours.*

## IX – Perspectives financières

---

*Ventes, marge et charges...*

## X – Financement

---

*Montants déjà levés, type de financement (fonds, love money, emprunt crowdfunding) et nombre de levées.*

## XI – Besoins que couvrirait le financement

---

- Partenariat
- Financement
- Client
- Fournisseur / achat d'équipement
- Développement de produits/activités de R&D
- Développement de marchés/commercialisation
- Recrutement de personnel
- Fonds de roulement
- Autres : Préciser

## Règlement du concours

### Article 1 : Objet du concours

La Chambre de Commerce et d'Industrie Française au Canada, ayant son siège social au 1455 rue Drummond, Bureau 2B, Montréal, QC, H3G 1W3, Canada, dûment représentée par sa Directrice Générale, Véronique Loiseau.

Autorisé à agir aux présentes

Ci-après dénommée la « CCIFC »

Dans le cadre de la 6<sup>ème</sup> Édition de la Convention d'affaires Canada-France,

Organise un concours dont l'objectif est de soutenir des entrepreneurs français et canadiens s'impliquant dans la création d'entreprises à contenu innovant.

### Article 2 : Personnes pouvant participer

La participation au concours est gratuite et ouverte à toute entreprise innovante dans les conditions suivantes (ci-après dénommées "les participants") :

- dont l'un des dirigeants de la société participant au concours devra être présent lors de la présentation devant le jury le lundi 26 mars 2018, et lors de la remise des prix à Montréal le même jour.
- dont l'entreprise possède moins de 5 ans d'existence.
- dont l'entreprise est composée de moins de 10 employés.
- dont l'entreprise a levé moins de 1.5 millions d'Euros/ 2 millions de Dollars canadiens en Fonds Propres.
- dont le fondateur est l'actuel dirigeant.
- dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur, ou égal à 1, 000,000 Euros/ 1, 500,000 Dollars canadiens.

La participation au concours est strictement limitée à une seule participation par entreprise. Chaque projet peut être porté par plusieurs personnes physiques, dont une seule peut être candidate; les autres personnes physiques constituent l'équipe décrite dans le dossier de candidature.

S'il est constaté qu'un participant a adressé plusieurs réponses, sa participation ne sera pas retenue.

Ne peuvent pas postuler : les personnes en poste chez CCIFC- CCI de France, les membres du jury et les experts sollicités dans le cadre du présent concours ainsi que les membres de leur famille (conjoint, ascendants, descendants et collatéraux au premier degré).

Tout candidat mineur devra joindre au dossier de candidature une autorisation écrite signée par le (ou les) titulaire(s) de l'autorité parentale et indiquant qu'il(s) se porte(nt) garant(s) du respect par le candidat de l'ensemble des dispositions des présentes.

### Article 3 : Prix

Lauréats : seront récompensés 2 lauréats sur les 5 entreprises finalistes (un candidat désigné par le jury et un candidat désigné par le public)

#### **Prix attribués pour le gagnant du jury :**

- L'adhésion « Start-up » à la Chambre de Commerce et d'Industrie Française au Canada, d'une valeur de 110 Dollars canadiens
- 20 heures de conseils en Stratégie digitale, UX / UI (Ergonomie et Design), Conseils en technologies (Conception technique) par ADFAB North America, d'une valeur de 3000 Dollars canadiens
- Une paire de billets d'avion offerte par Air France pour un vol Montréal - Paris (aller-retour) en classe economy d'une valeur de 2800 Dollars canadiens
- Une année de mentorat par Réseau M, d'une valeur de 1500 Dollars canadiens
- Article dans la Revue Action Canada-France.

Et de nombreux autres prix

#### **Prix attribués pour le gagnant du public :**

- L'adhésion « Start-up » à la CCI Française au Canada, d'une valeur de 110 Dollars canadiens
- 10 heures de conseils en Stratégie digitale, UX / UI (Ergonomie et Design), Conseils en technologies (Conception technique) par ADFAB North America, d'une valeur de 2000 Dollars canadiens.

**Tous les finalistes du Concours de Start-up se verront offrir la possibilité d'avoir un stand durant les deux jours de la CACF dans l'espace d'exposition ainsi qu'un accès au cocktail de réseautage.**

En cas de candidature collective, le prix sera remis au candidat identifié dans le dossier.

#### **Article 4 : Modalités de participation**

Les candidats devront remplir le dossier de candidature ci-dessus.

Renseignez toutes les rubriques. Si vous n'êtes pas en mesure de répondre, justifiez-vous dans la mesure du possible. Si vous avez des informations à ajouter, faites-le aux rubriques les plus appropriées.

De manière générale, les candidats doivent décrire de manière complète et sincère la situation de leur projet au regard de la propriété intellectuelle et les contraintes qui pourraient s'exercer sur le projet du fait d'engagements antérieurs pris par le candidat ou par un membre de l'équipe. Le non-respect de cette disposition pourra conduire à une remise en cause d'une éventuelle décision positive du jury.

Les candidats doivent envoyer avec le présent formulaire un logo de leur entreprise en haute définition.

Les frais éventuels engagés par les candidats pour la participation au concours ne feront pas l'objet de remboursement.

**Le présent règlement signé et indiquant « Bon pour Accord » devra être annexé au dossier**

Les dossiers devront être envoyés obligatoirement par courriel au plus tard le **lundi 12 février 2018 à 17h00 heure de Montréal** à l'adresse suivante : [consulting@ccifcmtl.ca](mailto:consulting@ccifcmtl.ca)

***ATTENTION : les dossiers ne respectant pas les consignes ne seront pas pris en compte***

#### **Article 5 : Sélection des lauréats**

- Présélection

Une présélection est envisagée en fonction du nombre de dossiers reçus ; parmi les dossiers réceptionnés, les dossiers présentant la plus grande cohérence et le plus grand nombre de votes sur l'application mobile dédiée à la CACF, seront alors invités à venir présenter leur projet devant un jury qui prendra au préalable connaissance du dossier. Les 5 finalistes seront informés de leur sélection **mardi 13 mars 2018**.

Les entreprises finalistes seront reçues, une semaine avant la grande finale, et coachées par un responsable d'ADFAB North America afin d'être préparées à pitcher.

- Présentation orale/Pitch

Les candidats présélectionnés seront invités le **lundi 26 mars 2018** à un entretien composé d'une présentation orale de 5 minutes maximum et d'une séance de questions / réponses de 10-15 mn avec les membres du jury.

La présentation pourra être adossée à un support projeté de type présentation PowerPoint. Dans ce cas, il est recommandé de ne pas dépasser 5 diapositives, à raison d'une minute par diapositive. En cas de dépassement des 5 minutes autorisées, le jury stoppera le candidat et l'entretien passera à la séance de questions/réponses. Il est recommandé de réaliser sa présentation sur ordinateur de type PC. En cas de réalisation sur Mac, le candidat devra fournir lui-même l'adaptateur VGA nécessaire à la connexion au vidéoprojecteur.

Les critères sur lesquels les projets seront évalués sont les suivants :

- Originalité du contenu et de la forme
- Caractère novateur du produit ou service proposé
- Le potentiel de croissance de votre produit ou service à l'international
- Pertinence du lien entre le Canada et la France
- Qualité de la présentation (démonstration + Pitch)

A chaque critère sera attribuée une note par chacun des membres du jury, chaque critère ayant une importance égale. Les lauréats seront désignés par les notes moyennes les plus hautes. En cas d'ex-æquo, le président de séance aura la responsabilité de la décision finale qui sera alors irrévocable.

#### **Article 6 : Composition du jury**

Le jury est composé de professionnels issus des milieux du financement et de l'accompagnement des entreprises innovantes ainsi que d'entrepreneurs (une voix par membre) :

Le jury est souverain et n'a pas à motiver ses décisions.

**Attention :** Les candidats s'engagent sur l'honneur à ne communiquer au jury que des informations exactes et sincères, et



notamment à éviter toute omission ou imprécision de nature à induire un jugement erroné. En cas d'irrégularité prouvée, le jury se réserve le droit de retirer le prix déjà attribué. Les candidats s'engagent par ailleurs à ne pas prendre directement contact avec les membres du jury et leur communiquer quelque élément que ce soit sur leur(s) produit(s) candidats, en dehors de la plateforme Internet réservée à cet effet.

### **Article 7 : Engagements des lauréats**

Les lauréats du concours auront la possibilité de refuser le prix et de se retirer du concours. Dans ce cas, le jury pourra se réunir à nouveau pour désigner un nouveau lauréat.

### **Article 8 : Remise des prix**

Les entretiens devant le jury auront lieu le **lundi 26 mars 2018 de 17h à 18h30**. Les candidats sont invités à s'assurer de leur disponibilité pour ce jour et à préciser toute contrainte éventuelle lors du dépôt de leur candidature, étant entendu que l'organisateur fera son possible pour les prendre en compte sans s'y engager.

Parmi les dossiers présélectionnés ayant passé un entretien oral, les lauréats seront annoncés lors d'une cérémonie organisée pour récompenser les lauréats qui se tiendra le même jour, soit le **lundi 26 mars 2018 durant le cocktail de réseautage de 18h30 à 20h30**.

### **Article 9 : Confidentialité**

Les membres des comités de présélection et du jury ainsi que les personnes ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre du concours de Start-up s'engagent, par écrit (via un accord de confidentialité), à garder confidentielle toute information relative aux projets et à respecter une charte de déontologie.

Par ailleurs, il ne sera pas communiqué vers l'extérieur sur le contenu des projets sans l'accord écrit préalable des candidats, en dehors du résumé non confidentiel composant la première partie du dossier de candidature

### **Article 10 : Propriété intellectuelle**

Les candidats déclarent détenir les droits de propriété intellectuelle du projet qu'ils présentent.

En particulier, les candidats salariés d'une entreprise existante ou d'un organisme de recherche doivent s'assurer de la libre exploitation de l'innovation présentée dans le cadre du concours vis-à-vis de leur employeur, et présenter un accord de leur employeur sur le projet de création d'une entreprise mettant en œuvre l'innovation en cause.

Il appartient aux participants de s'assurer que leurs droits de propriété intellectuelle ont été préservés et, le cas échéant, les brevets correspondant déposés. La CCIFC décline toute responsabilité quant aux utilisations commerciales ou non qui pourraient être faites des projets présentés dans le cadre de ce Concours et ce en fraude avec les droits des participants. Les Participants attestent être titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur les éléments présentés dans le cadre du Concours. Par ailleurs, les éléments présentés dans le cadre du Concours par les Participants sont fournis à la CCIFC et sont présentés dans le cadre du Concours sous la seule responsabilité du participant, qui supporte seul l'ensemble des droits éventuels. Ils déclarent à cet égard que ces éléments ne violent en aucune manière des droits de propriété intellectuelle ou tout autre droit de tiers. Les participants dégagent la CCIFC de toute responsabilité à cet égard indemnisent la CCIFC de tous les préjudices qu'il subirait et le garantira contre toute action engagée contre lui relative à ces éléments.

### **Article 11 : Informations et communication**

Les candidats et lauréats autorisent l'organisateur à publier leur nom, prénom et adresse électronique, les coordonnées complètes de leur entreprise, la description non confidentielle de leur projet indiquée sur le dossier de candidature et les photos prises dans le cadre du concours, dans le cadre des actions d'information et de communication liées au concours, y compris sur leur site internet, les réseaux sociaux et toutes les plateformes de communication de la CCIFC sans pouvoir prétendre à aucun droit, quel qu'il soit.

### **Article 12 : Litiges**

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

En cas de non-respect des obligations de ce règlement, et en particulier les engagements de l'article 7, le candidat peut se

voir demander le remboursement de tout ou partie du prix.

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par l'organisateur dont les décisions seront sans appel. La loi applicable au présent règlement est la loi du Québec. Tout différend né à l'occasion de ce concours fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. Un différend quant à l'organisation ou la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution des prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

### **Article 13 : Limite de responsabilité**

La CCIFC ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, il était amené à annuler le présent concours, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. La CCIFC est tenue d'en informer les participants, mais sa responsabilité ne saurait être engagée.

L'organisateur se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Il ne saurait encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des candidats du fait des fraudes éventuellement commises.

### **Article 14 : Acceptation du règlement**

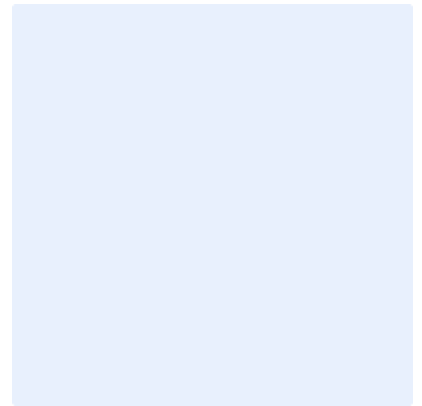
Tout candidat reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les dispositions.

Fait à

Le

Nom du candidat

Signature (précédée de « Bon pour accord »)



(Veuillez insérer votre signature dans le carré ci-dessus en cliquant sur le logo image)

## Liste vérification des documents à fournir

- Logo de l'entreprise en HD (jpeg, png)
- Présent formulaire dûment signé

Ces documents sont à envoyer avant le 12 février 2018 à 17h00 (heure de Montréal) à :  
[consulting@ccifcmtl.ca](mailto:consulting@ccifcmtl.ca)